



Auxerre, le 10/04/2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Conseil Départemental de l'Yonne met en place des mesures sociales et économiques d'urgence face à l'épidémie du Covid-19**

Dans cette période de crise que connaît le territoire, le Conseil Départemental de l'Yonne a la responsabilité d'assurer la continuité du service public, en collaboration étroite avec les services de l'Etat, les autorités sanitaires et d'autres institutions. Des mesures exceptionnelles dans chacun de ses domaines de compétences ont été prises, depuis le début de l'épidémie, pour la protection du public et des personnels départementaux.

Des priorités ont été identifiées pour garantir la continuité des services en direction des Icaunais. Parmi elles, les enjeux économiques et sociaux ont été rapidement identifiés.

**Compétence première du Département, l'activité sociale** (enfance famille, personnes âgées, personnes handicapées et prévention insertion) a ainsi fait l'objet de mesures concrètes en matière de solidarités à destination des personnes les plus fragiles.

## **AUTONOMIE**

**1. Mise en place de deux numéros uniques (astreinte soirs, nuits et week-end) :**

- **personnes handicapées 03.86.72.89.24 (MDPH)**

- **personnes âgées 03.86.72.85.00 (MAIA)**

**2. Maintien des prestations individuelles avec prolongation automatique de 6 mois pour les prestations de la MDPH et de l'APA.**

**3. Mise en place d'un paiement forfaitaire des prestations autonomie et de l'aide sociale** afin de ne pas pénaliser, pour les services d'aide à domicile notamment, la diminution d'activité liée à la crise.

## **PROTECTION DE L'ENFANCE**

**1. Renforcement de l'accueil téléphonique dans les Unités Territoriales de Solidarité** (instruction des demandes et accompagnement des familles, gestion des urgences, etc.).

**2. Accompagnement des 300 assistants familiaux** du Conseil Départemental de l'Yonne (permanence téléphonique, soutien renforcé des éducateurs, etc.).

3. **Création, en partenariat avec la Croix Rouge, d'un accueil spécifique destiné aux enfants dont l'un ou les parents sont isolés ou hospitalisés.**

4. **Création, en partenariat avec le DITEP, d'une unité spécifique devant permettre d'accueillir les mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance porteurs du Covid-19 dont la prise en charge ne peut être poursuivie ou mise en oeuvre au sein des établissements de protection de l'enfance ou chez les assistants familiaux.**

## **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

**Mise en place d'un numéro unique en direction des parents dits prioritaires pour obtenir un mode de garde (personnel de santé, etc.) et des assistantes maternelles.**

**- PMI 03.86.72.88.62**

## **ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE DE PROXIMITE**

**Renforcement des actions du Conseil Départemental de l'Yonne en terme de prévention et de prise en charge des situations de violences conjugales, en lien avec les services de l'Etat, l'ADAVIRS, la gendarmerie et la police nationale.**

## **INSERTION**

1. **Accompagnement spécifique des bénéficiaires du RSA (prorogation automatique des droits RSA, levée des suspensions dès manifestation de la personne).**

2. **Extension à venir du dispositif RSA Viticulture au secteur de l'Agriculture, permettant le cumul RSA et les revenus d'activités saisonnières.**

## **SANTE**

1. **Ouverture, à la demande de l'ARS, d'une plateforme de délestage des appels téléphoniques du 15 pour le centre Yonne : mise à disposition d'agents du Conseil Départemental de l'Yonne pour faciliter la prise de RDV médicaux en ligne avec la médecine de ville.**

2. **Mise à disposition de médecins et d'infirmières du Centre de Santé Solidarités du Conseil Départemental de l'Yonne au sein du Centre d'accueil spécialisé de Branches (accueil de personnes en situation de grande précarité et/ou d'errance, atteintes du Covid-19).**

Outre l'activité sociale, le Département est également en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés et a engagé **des actions d'urgence pour les accompagner dans les semaines qui viennent.**

## **SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

Depuis le début de la crise, **le Département paie ses fournisseurs et les entreprises qui travaillent ou ont travaillé pour lui sans interruption.** Dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité, toute la chaîne comptable est mobilisée avec le Payeur Départemental pour assurer les paiements dans les délais les plus brefs. Chaque jour, un train de paiement est adressé pour acquittement au Payeur Départemental.

À titre d'exemple, ce dernier vendredi (03/04/2020) plus d'un million d'euros a été mandaté à diverses entreprises.

## RELANCE ECONOMIQUE

1. **Le Département continue à attribuer des marchés** dans les secteurs qui fonctionnent ou pourront se mettre en marche rapidement après le confinement. Les commissions d'appel d'offres se tiennent en présentiel ou par voie dématérialisée pour éviter tout retard. Ainsi les élus se réuniront le 14 avril pour **attribuer un accord cadre permettant d'accélérer le recours aux maîtres d'œuvre en matière de travaux**.

2. Pour favoriser la réponse aux appels d'offres, **les délais de réponse ont été reportés et tiennent compte de la disponibilité des partenaires**. Ces démarches permettront à la commande départementale d'appuyer la relance économique dès que la réglementation le permettra avec des marchés prêts à démarrer.

3. **Des cahiers des charges sont en cours de préparation** dans tous les domaines pour permettre un lancement de procédures au plus vite ; pour les opérations nouvelles, les marchés d'études pourront être engagés rapidement après le budget.

## ANTICIPATION

Afin d'accompagner les entreprises dans cette période difficile, le Département a annoncé **suspendre dès l'annonce du confinement les délais d'exécution des marchés pour les entreprises à l'arrêt** et indiqué dès avant les ordonnances de l'état d'urgence, qu'il n'y aurait pas de pénalités de retard. Il examinera au cas par cas, les difficultés causées par l'interruption d'activité et reste en contact avec ses prestataires.

Le Conseil Départemental de l'Yonne communiquera prochainement sur ses nouvelles actions engagées face à l'épidémie du Covid-19.

### Contacts presse

Christophe Lemeux, Conseiller presse christophe.lemeux@yonne.fr tel 06.70.51.73.52

Laurence Vée, Direction de la communication laurence.vee@yonne.fr tel 06.83.85.83.70

